



# **EAU POTABLE**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX**

## **ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**



**EXERCICE 2012**



**Service Environnement et Développement Durable**

# SOMMAIRE RAPPORT EAU POTABLE

## PARTIE 1

### NOTE LIMINAIRE SUR LES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

<b>I. Présentation des compétences communales</b>	<b>5</b>
I.1. Compétence assainissement collectif	5
I.2. Compétence eau potable	6
<b>II. Le prix du service</b>	<b>6</b>
II.1. Les composantes du prix total de l'eau	6
II.1.1. Parts revenant à l'exploitant	6
II.1.2. Parts revenant à la commune	7
II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs	7
II.2. L'évolution de la facture moyenne	8
II.3. Facture standard de 120 m <sup>3</sup>	9

## PARTIE 2

### RAPPORT ANNUEL DU SERVICE EAU POTABLE

<b>Préambule</b>	<b>11</b>
<b>I. Synthèse de l'année 2012</b>	<b>12</b>
I.1. Les chiffres clés	12
I.2. Les indicateurs de performance	13
I.3. Les faits marquants de l'année	13
<b>II. Indicateurs techniques</b>	<b>15</b>
II.1. Les usagers	15
II.1.1. Bilan usagers	15
II.1.2. Les indicateurs usagers	16

<b>II.2. La production d'eau potable</b>	<b>17</b>
II.2.1. Les équipements de production	17
II.2.2. La répartition des volumes produits par puits	18
<b>II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution</b>	<b>19</b>
<b>II.4. La distribution de l'eau potable</b>	<b>19</b>
II.4.1. Les installations	19
II.4.2. Le réseau	20
II.4.3. Volume mis en distribution	21
II.4.4. Exploitation du réseau	22

### **III. Indicateurs financiers** **27**

<b>III.1. Tarification et facturation</b>	<b>27</b>
<b>III.2. Réalisations budgétaires 2012</b>	<b>28</b>
III.2.1. Section de fonctionnement	28
III.2.2. Section d'investissement	30
<b>III.3. Perspective d'investissement à compter de 2013</b>	<b>31</b>
<b>III.4. L'état de la dette</b>	<b>32</b>

### **Annexes** **33**

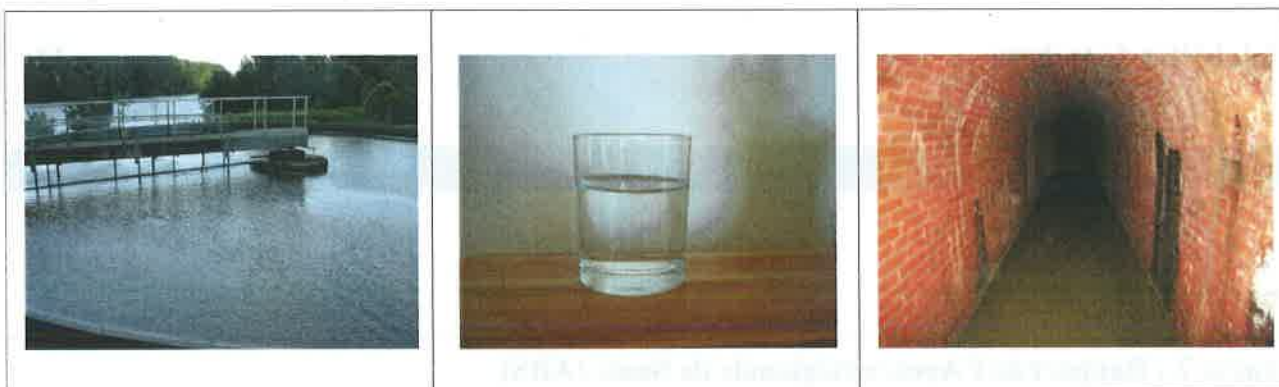
**Annexe 1 : Etat de la dette**

**Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

**Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau**

# PARTIE 1

## NOTE LIMINAIRE



## SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Commune de Moissac pour ses compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Conformément à l'article L2225-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente un rapport annuel à son Conseil Municipal. Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels des services de l'eau potable et d'assainissement sont définis par voie réglementaire.

Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 complété par un arrêté du même jour a modifié le contenu du rapport. Ces deux textes introduisent de nouveaux indicateurs de performance dont certains permettent d'évaluer les services dans le cadre d'une stratégie de développement durable.

Afin de répondre à une demande sociale de transparence sur la gestion des services publics, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), s'est vu confier par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatique (LEMA), la mise en place d'un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Cet outil internet joue un rôle d'évaluation de la performance des services publics à destinations des usagers et des collectivités.

Il est alimenté par les données issues des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) qui sont réalisés annuellement par chacune des collectivités organisatrices des services et obligatoires depuis 1995.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 précise les modalités pratiques de mise en œuvre et d'interprétation des nouveaux indicateurs du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'une méthode permettant de déterminer un degré de fiabilité.

## I. PRESENTATION DES COMPETENCES COMMUNALES

### I.1. Compétence assainissement collectif

La commune de Moissac exploite le service public de l'assainissement collectif en régie sur l'ensemble de son territoire et selon le zonage d'assainissement approuvé le 23 avril 2009 par le conseil municipal.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique d'assainissement
- Collecte et transport des eaux usées : Réalisation des réseaux et des stations de relevage, entretien et amélioration des réseaux et des ouvrages, élimination des eaux parasites
- Traitement des eaux usées : Exploitation de la station d'épuration
- Avis technique dans le cadre de l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol
- Contrôle du bon raccordement

### Remarque :

Le service d'Assainissement Non Collectif n'est pas une compétence communale, il est géré par communauté de communes Castelsarrasin-Moissac.

## **I.2. Compétence eau potable**

Le service de production, de transport et de distribution de l'eau potable est, sur la quasi-totalité du territoire communal, délégué par contrat d'affermage à la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone (devenu Véolia Eau). Ce contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et prend fin le 31 décembre 2015.

La collectivité assure les missions suivantes :

- Définition de la politique de l'eau sur son territoire
- Production et distribution de l'eau potable
- Protection des ressources et sécurisation de l'alimentation
- Contrôle du délégataire

### Remarque :

Une partie du territoire communal (environ 241 habitants) est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence Moissac Puymérol. Le service de l'eau potable sur cette portion n'est donc pas une compétence communale.

## **II. LE PRIX DU SERVICE**

### **II.1. Les composantes du prix total de l'eau**

La facturation unique est mise en place, ce qui permet le regroupement du prix de l'eau potable et de l'assainissement sur une même facture.

Deux factures par an sont adressées aux abonnés.

Le prix de l'eau comprend plusieurs parts perçues par différents intervenants participant au cycle de l'eau.

#### **II.1.1. Parts revenant à l'exploitant**

Le montant perçu par l'exploitant se décompose en :

- Une part fixe payable semestriellement (abonnement)
- Une part variable assise sur les volumes consommés

Ce montant correspond au coût d'exploitation du service (coût du traitement de l'eau, de l'électricité, du service commercial,...).

Ces deux parts sont fixées contractuellement entre le délégataire chargé d'exploiter le service et la commune de Moissac. Les tarifs de base sont réactualisés par application d'une formule de révision des prix prévue au contrat.



## **II.1.2. Parts revenant à la commune**

### Redevance communale eau potable :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac. Elle est destinée à financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau (travaux dans les réservoirs, extension ou renouvellement du réseau de canalisation, création de nouveaux ouvrages).

Pour l'année 2012, le tarif a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010 et n°21 du 5 avril 2012.

### Redevance communale assainissement :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal de Moissac et est destinée à financer l'exploitation et les investissements du service.

Le montant facturé est calculé en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement.

Pour l'année 2012, le tarif a été fixé par les délibérations n°7 du 10 décembre 2009 et n°22 du 5 avril 2012.

## **II.1.3. Parts revenant aux organismes extérieurs**

### Les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne :

L'agence de l'eau a pour objectif de concilier les activités économiques et la protection de l'environnement, de préserver le patrimoine naturel et de rationaliser la gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité au niveau du bassin.

Les redevances perçues par l'agence de l'eau sont les suivantes :

- La redevance pour « lutte contre la pollution » de l'eau ; elle est assise sur le volume d'eau facturé à l'abonné,
- La redevance pour « préservation des ressources en eau » ; elle s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau, elle est calculée sur le volume d'eau prélevé,
- La redevance « modernisation des réseaux de collecte » ; elle est payée par tout abonné raccordé à un réseau d'assainissement public, elle est assise sur les volumes soumis à redevance d'assainissement.

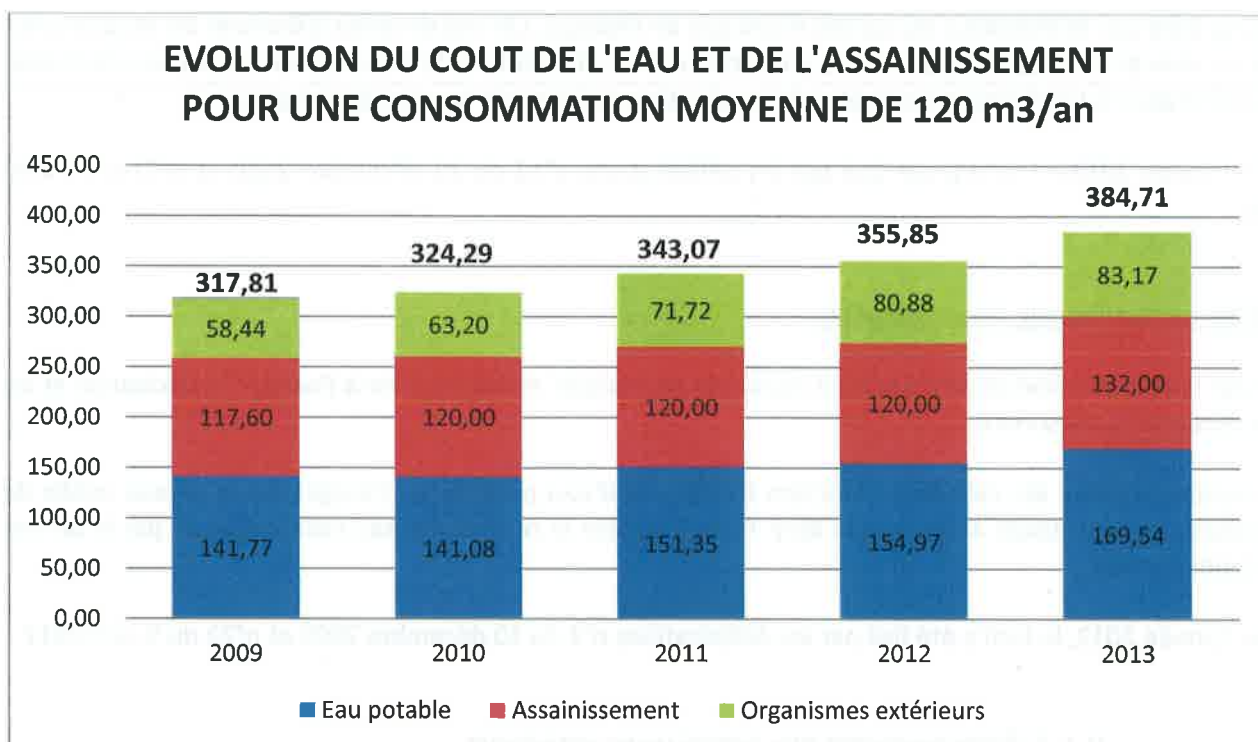
Basées sur l'application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, elles ont pour objectif de diminuer l'impact des activités humaines sur celui-ci.

Les taux et assiettes applicables sur le bassin Adour Garonne pour la période 2008-2012 ont été publiés

### La TVA :

Le taux de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5.5 % s'applique à tous les éléments de la facture d'eau.

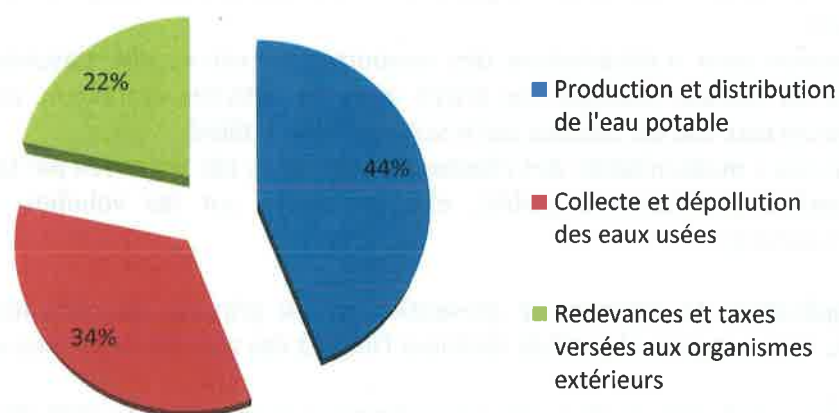
## II.2. L'évolution de la facture moyenne



Ces tarifs sont ceux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

L'augmentation globale sur ces 5 dernières années est de 21.05 % soit une moyenne de 4.21% par an.

La décomposition de la facture d'eau en pourcentage pour l'année 2012 est la suivante :





## II.3. Facture standard de 120 m<sup>3</sup>

Facture Standard – Comparatif des prix en vigueur- référence au **01/01/2013** – comparé au **01/01/2012**  
**Traité 115 - Commune de Moissac -**  
 Document établi le 30/01/2013, Commune : Moissac (82112), Profil : Particulier

	Qté	Euro				Variation %
		01/01/2012		01/01/1013		
		Prix Unitaire HT	Montant HT	Prix Unitaire HT	Montant HT	
<b>Distribution de l'eau</b>						
<b>Abonnement</b>						
Abonnement (part distributeur)			26.56		27.20	2,41%
<b>Consommation</b>						
Consommation (part distributeur) (m3)	120	0,6701	80.41	0,6862	82,34	2,40%
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,4000	48,00	0,5000	60,00	25,00%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0,07	8.40	0,07	8,40	0,00%
<b>Total Distribution de l'eau</b>			<b>163.37</b>		<b>177.94</b>	<b>8,92%</b>
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>						
<b>Consommation</b>						
Consommation (part collectivité) (m3)	120	1,0000	120,00	1,1000	132,00	10,00%
<b>Total Collecte et traitement des eaux usées</b>			<b>120,00</b>		<b>132,00</b>	<b>10,00%</b>
<b>Organismes publics</b>						
<b>(taxes et redevances)</b>						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0,2930	35.16	0,3000	36.00	2,39%
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau) (m3)	120	0,2200	26.40	0,2250	27,00	2,27%
<b>Total Organismes publics</b>			<b>61.56</b>		<b>63,00</b>	<b>2,34%</b>

<b>TOTAL HT de la Facture</b>	<b>en Euro</b>	<b>344.93</b>		<b>372,94</b>	<b>8,12%</b>
<b>TOTAL TTC de la Facture</b>	<b>en Euro</b>	<b>355.85</b>		<b>384,71</b>	<b>8,11%</b>
	<i>Soit en franc</i>	2334.34		2523.65	
<b>Prix TTC du m3 hors abonnement</b>	<b>en Euro</b>	<b>2,73</b>		<b>2,97</b>	<b>8,79%</b>

### INFORMATIONS FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour la commune Moissac (82112)

Elle concerne les contrats suivants :

- Commune de Moissac - Eau

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

# PARTIE 2

## RAPPORT SUR



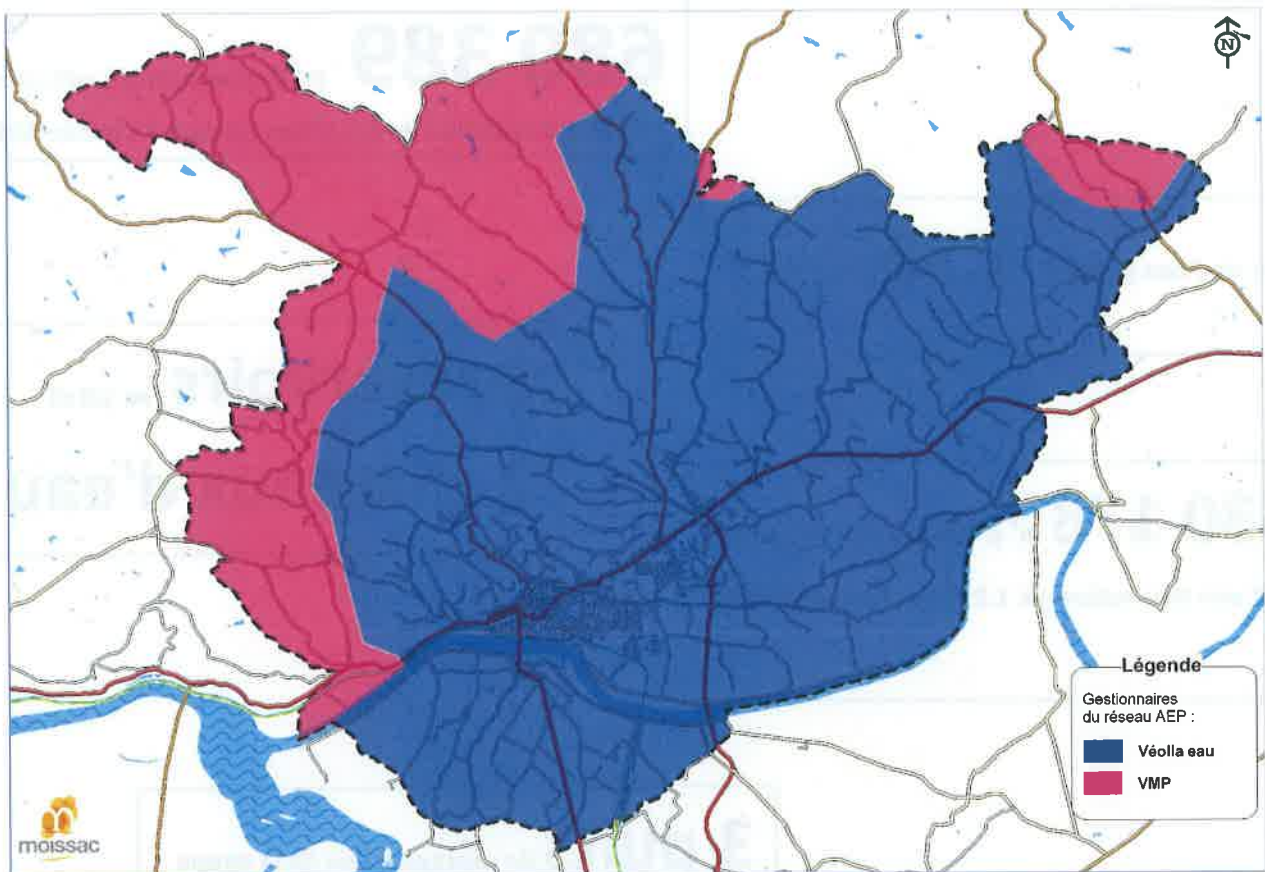
## LA COMPETENCE EAU POTABLE

## PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence de la ville de Moissac sur une grande partie de son territoire.

La commune a fait le choix en 2004 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

L'autre partie de Moissac est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence Moissac Puymérol (VMP) et représente environ 241 abonnés.



Le présent rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau.

## I. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

### I.1. Les chiffres clés

**6 061** abonnés desservis au 31 décembre 2012,  
représentant une hausse de 0.5% par rapport à 2011.

**680 389** m<sup>3</sup> d'eaux potable consommés,  
soit une diminution de 4.6 % par rapport à l'année 2011.

Prix de l'eau potable : **1.88** €TTC/m<sup>3</sup>

**930 178** m<sup>3</sup> d'eau potable produits,  
soit une diminution de 1.2 % par rapport à 2011.

**2 réservoirs** au sol et  
**2 châteaux d'eau**

**3 puits** de captage d'eau de la nappe

Un rendement de **76.4 %**  
soit une diminution de 2.4 % par  
rapport à 2011 et un indice de pertes  
en réseau de **2.70** m<sup>3</sup>/km/j

**271** km de réseaux de distribution  
d'eau potable

## I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012
Caractéristiques techniques du service	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	12755	12728
	-	Nombre d'abonnements	u	6029	6061
	-	Linéaire de réseau de distribution	Km	270	271
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€TTC/m <sup>3</sup>	1.75	1.88
Indicateurs de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	92
	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	80	80
	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	78.8	76.4
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	2.72	2.92
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	2.46	2.70
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.6	0.4
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80%*	52%
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	5.80	6.27
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		3.60	3.93
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.53	0.37
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0	0

\*indice pour les puits ayant un périmètre de protection

## I.3. Les faits marquants de l'année

Réseau d'eau potable :

Une période de gel exceptionnelle s'est produite en février de par son ampleur et sa durée (3 semaines). Elle a provoqué des fuites importantes sur le réseau d'eau potable, tant au niveau des canalisations, que des branchements (partie publique ou privée) ou des compteurs. Ces fuites ont eu pour conséquence de nombreuses interruptions de service, la diminution du rendement du réseau et l'augmentation des pertes en réseau.

La société Véolia poursuit la campagne de suppression des branchements en plomb.

L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2012

### **Production d'eau potable :**

L'Agence Régionale de Santé a réalisé une inspection du site du puits du Luc en décembre. A la suite de celle-ci un inventaire et bilan de contrôle des systèmes d'assainissement individuels des habitations alentour a été demandé au service concerné (réalisation début 2013).

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé le lancement d'une consultation pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m<sup>3</sup>/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral.

En effet, seuls deux puits ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement. Les deux autres puits, trop proches de sources potentielles de pollution, ne peuvent être inclus dans un périmètre de protection.

La mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour fin 2014, les puits d'alimentation actuels seront alors abandonnés.

L'attribution du marché de conception-réalisation a été réalisée en 2012 au groupement OTV/TOUJA SA/CABINET ARRAGON/COUSIN PRADERE/SADE/CAPMAS. Le début des travaux est programmé pour fin 2013 voire début 2014.

### **Général :**

L'entreprise Veolia a mis en service l'application du service mobile de l'eau « l'eau chez vous » sur smartphone qui permet d'accéder instantanément aux informations sur l'eau de la commune (prix, qualité, travaux). Elle permet également aux abonnés de consulter leur dernière facture, de la régler, de relever leur consommation et de les transmettre au service.

Veolia eau a, de plus, lancé plusieurs démarches telles que l'optimisation des consommations d'énergie, l'expertise de réduction des pertes en réseau et d'amélioration des rendements par différentes techniques de détection de fuites, la certification environnemental ISO 14001 de l'ensemble de ses activités.

L'entreprise s'est également associée à la démarche zéro pesticide sur les sites en gestion pour préserver la ressource en eau.

Le programme de solidarité « eau pour tous » permet de conjuguer trois catégories d'aide :

- Des solutions d'urgence pour maintenir l'accès au service en proposant des aides financières adaptées aux situations individuelles
- Des solutions d'assistance pour aider à maîtriser durablement son budget et ses consommations
- Des solutions de prévention pour alerter en cas de surconsommation inhabituelle.



## II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1. Les usagers

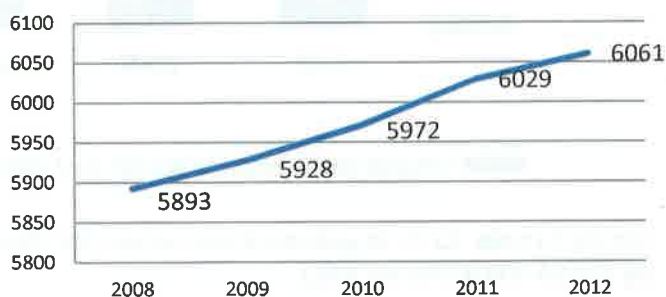
#### II.1.1. Le bilan usagers

##### Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 6061 au 31 décembre 2012, ce qui représente 12728 habitants desservis.

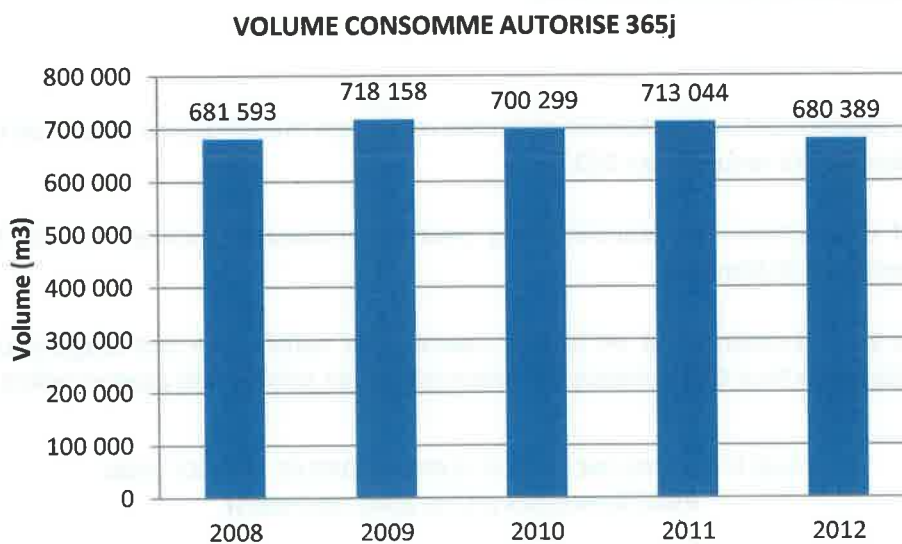
	2012
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>6061</b>
Municipaux	147
Domestiques ou assimilés	5913
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1

##### **Evolution du nombre de clients**



Le nombre d'abonnés est en hausse de 0.5% par rapport à 2011. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

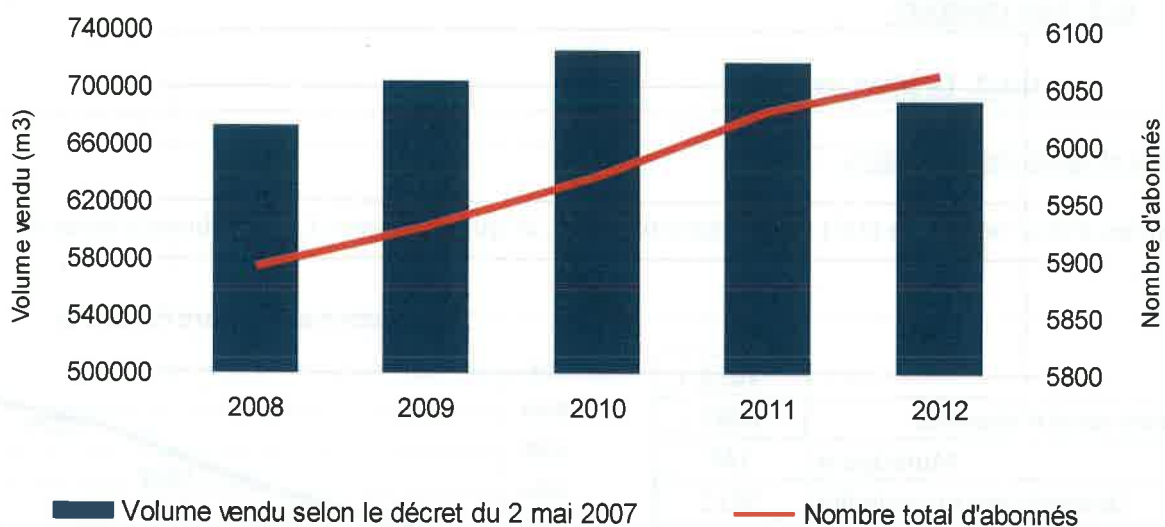
##### Volume consommé



Le volume consommé est de 680 389 m<sup>3</sup> pour 2012, il est en baisse de 4.6 % par rapport à 2011.

Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

## Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



Depuis l'année 2011, le volume d'eau vendu par abonné diminue progressivement passant de 117 m<sup>3</sup>/an en 2010 à 108 m<sup>3</sup>/an en 2012.

En effet, les abonnés sont de plus en plus vigilants à leur consommation, les équipements électroménagers sont de moins en moins consommateurs en eau,... Cette tendance est également constatée au niveau national.

### II.1.2. Les indicateurs usagers

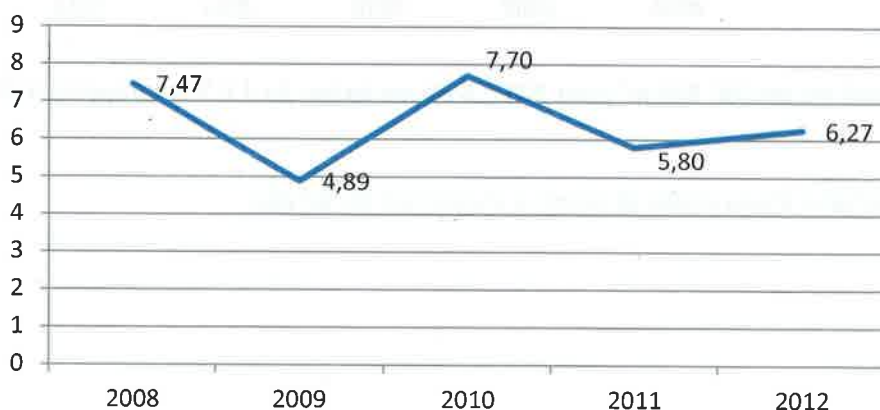
#### Relation usagers

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2012.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

#### TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (POUR 1000 ABONNÉS)



Ce taux est en hausse de 8.1% par rapport à 2011 due essentiellement aux réparations de fuites après le gel du mois de février.

### **Encaissement – Recouvrement**

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.43	0.53	0.37
Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	284	231	152
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0

## **II.2. Production d'eau potable**

### **II.2.1. Equipements de production**

Le réseau est alimenté par trois puits de captage qui pompent l'eau de la nappe alluviale du Tarn.

Dans le cas où cela ne suffirait pas, il est possible d'acheter de l'eau potable au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Valence d'Agen, Moissac et Puymirol.

De plus, il existe un puits de secours, maintenu en état de fonctionnement, pour pallier à une éventuelle situation de crise. L'eau de celui-ci est régulièrement analysée et les résultats sont conformes aux prescriptions. Il n'a pas été utilisé ces dernières années.

Puits du Luc	Capacité : 960 m <sup>3</sup> /j
Puits Monnié	Capacité : 800 m <sup>3</sup> /j
Puits du parc municipal	Capacité : 2400 m <sup>3</sup> /j
<i>Puits Cacor</i>	<i>Capacité : 640 m<sup>3</sup>/j (utilisé en secours uniquement)</i>

Seuls les puits du Luc et Monnié ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement.

### **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

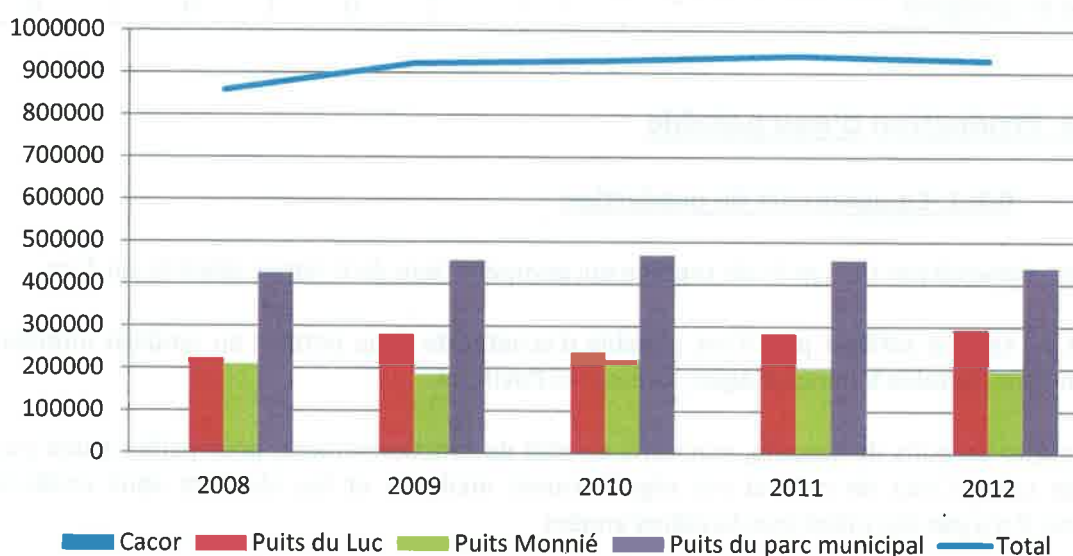
Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Puits du Luc	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits Monnié	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits du parc municipal	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement
Puits Cacor	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement

L'indice général, en fonction de la production 2012 de chacun est de 52%

### II.2.2. Répartition des volumes produits par puits

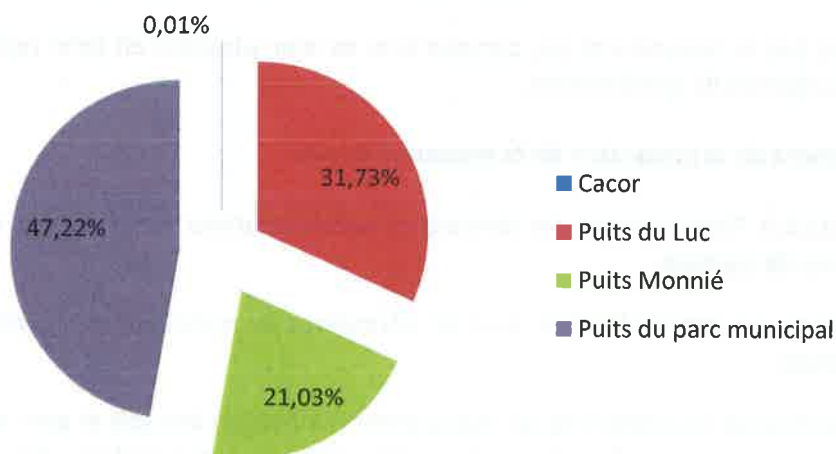
Le volume d'eau potable produit est de 930 178 m<sup>3</sup> en 2012. Il est en diminution de 1.2% par rapport à 2011.

**EVOLUTION DES VOLUMES D'EAU POTABLE PRODUITS PAR PUITS EN M3**



Ces 930 178 m<sup>3</sup> ont été produits par les installations communales selon la répartition suivante :

**REPARTITION DES VOLUMES PRODUITS PAR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX EN 2012**

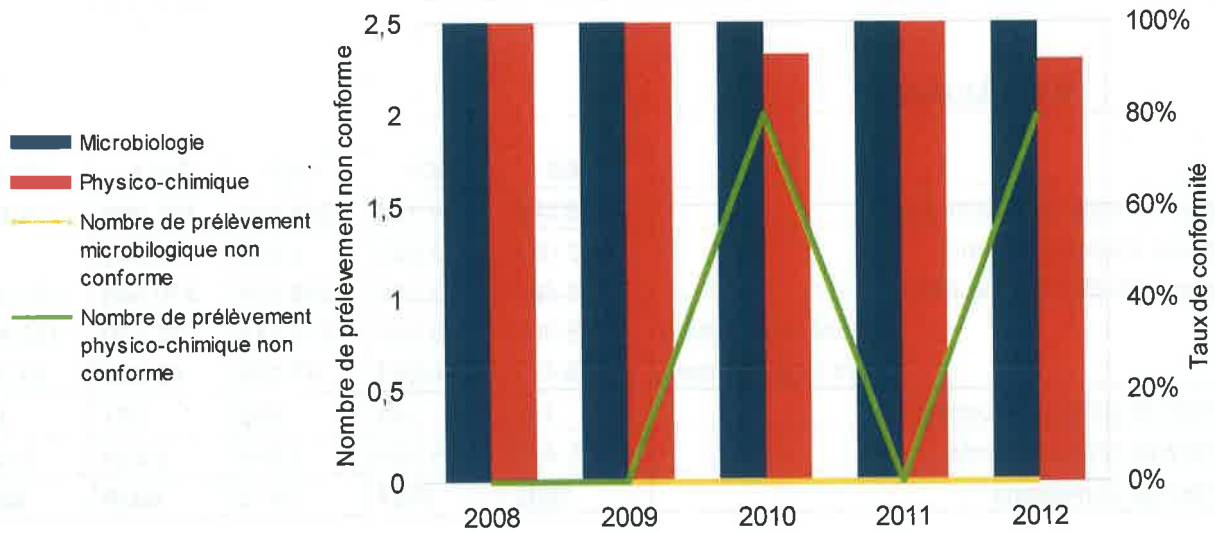


Le puits du parc produit à lui seul près de 47.2% de l'eau potable.

Il est à noter que le puits de secours n'a pas été utilisé seul des essais ont été réalisés durant l'année 2012.

### II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%
Physico-chimique	100%	100%	93,10%	100%	92%
Nombre de prélèvement microbiologique non conforme	0	0	0	0	0
Nombre de prélèvement physico-chimique non conforme	0	0	2	0	2

En 2012, tous les contrôles microbiologiques réalisés sont conformes et 2 contrôles physico-chimiques sur les 25 réalisés sont non conformes. Le paramètre hors norme est le nickel. Comme le plomb et le cuivre, cet élément a pour origine les matériaux constitutifs des réseaux intérieurs aux habitations. Il s'agit donc d'un problème localisé qui ne reflète pas la qualité de l'eau distribuée sur la commune.

### II.4. La distribution de l'eau potable

#### II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

<b>Installations de reprise de pompage ou surpresseur</b>	
Landerose	
Montescot	
Pignols	
<b>Réservoirs ou château d'eau</b>	
Château d'eau de Détour	1 cuve sur tour de capacité 500 m <sup>3</sup>
Château d'eau de St Julien	1 cuve sur tour de capacité 300 m <sup>3</sup>
Réservoir de Landerose	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m <sup>3</sup>
Réservoir de Pignols	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m <sup>3</sup>
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>2900 m<sup>3</sup></b>

#### II.4.2. Le réseau

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Longueur totale du réseau (m)</b>	<b>263 508</b>	<b>264 398</b>	<b>269 959</b>	<b>271 890</b>	<b>270 880</b>
Longueur d'adduction (ml)	2 028	2 028	1 341	1 341	0
Longueur de distribution (ml)	261 480	262 370	268 618	270 549	270 880
dont canalisation	215 003	215 507	221 519	222 520	222 675
dont branchement	46 477	46 863	47 099	48 029	48 205
Nombre de poteaux incendie	185	185	191	191	191
Nombre de branchements	5 460	5 509	5 566	5 654	5 693
Nombre de compteurs	5892	5927	5971	6028	6059

La longueur de canalisation de distribution a diminué de 0.4% par rapport à 2011 compte tenu des mises à jour du système d'information géographique.

De plus, l'augmentation de la longueur du réseau de desserte entre 2011 et 2012 provient d'un changement de référentiel. Jusqu'en 2011, était considéré comme de l'adduction le linéaire de canalisations entre l'usine et les réservoirs de tête. En 2012, la définition de l'adduction devient conforme à celle définie par l'arrêté du 2 mai 2007, à savoir le linéaire de canalisation d'eau brute entre pompage et le traitement.

#### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

Cet indice est calculé en fonction du barème défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

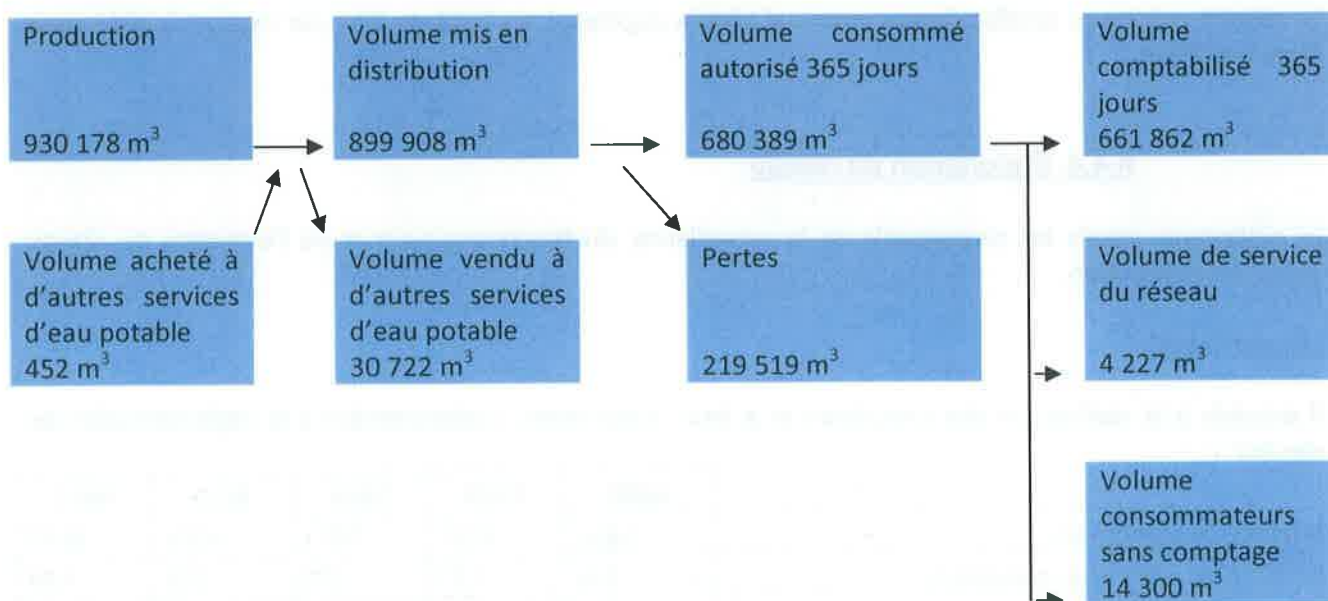
	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Plan du réseau de collecte</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
Un plan informatisé couvre la totalité du réseau. Il est mis à jour systématiquement dès réception des plans de récolement des travaux réalisés		
<b>Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Ces caractéristiques sont connues		
<b>Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations</b>	<b>10</b>	<b>10</b>



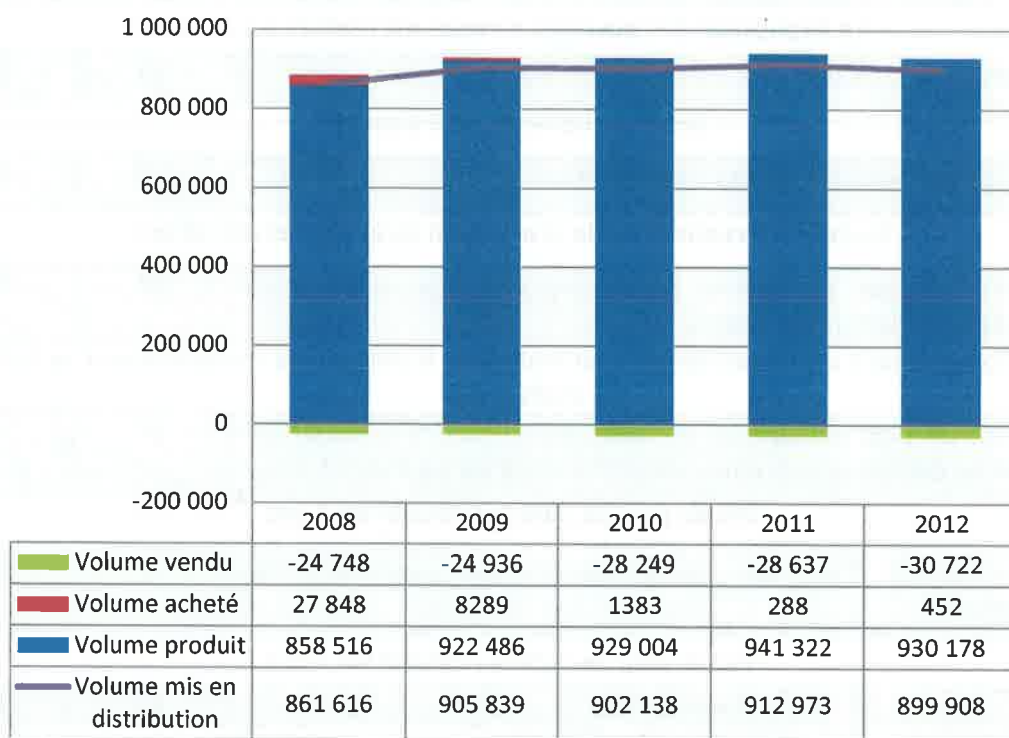
L'âge du réseau est connu		
Localisation et description de tous les ouvrages annexes	10	10
La localisation des ouvrages annexes est réalisée sur le SIG		
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
Les branchements sont localisés		
Localisation et identification des interventions	10	10
Toutes interventions sur le réseau sont localisées et identifiées		
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	10
Le renouvellement des branchements est réalisé par le délégataire conformément au contrat d'affermage		
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0	0
Pas de plan pluriannuel détaillé sur 3 ans		
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Pas de plan pluriannuel détaillé sur 3 ans		
<b>Total sur 100</b>	<b>80</b>	<b>80</b>

### II.4.3. Volume mis en distribution

Synthèse des flux de volumes pour 2012 :



## Volume mis en distribution :



Le volume mis en distribution a diminué de 1.4% en 2012 par rapport à 2011.

Il a été vendu 30 722 m<sup>3</sup> d'eau potable à la commune de Lizac en 2012, ce qui représente une hausse de 7.3 % par rapport à 2011.

Le volume acheté au syndicat intercommunal VMP a augmenté en 2012 de 57% par rapport à 2011 mais reste peu élevé.

### II.4.4. Exploitation du réseau

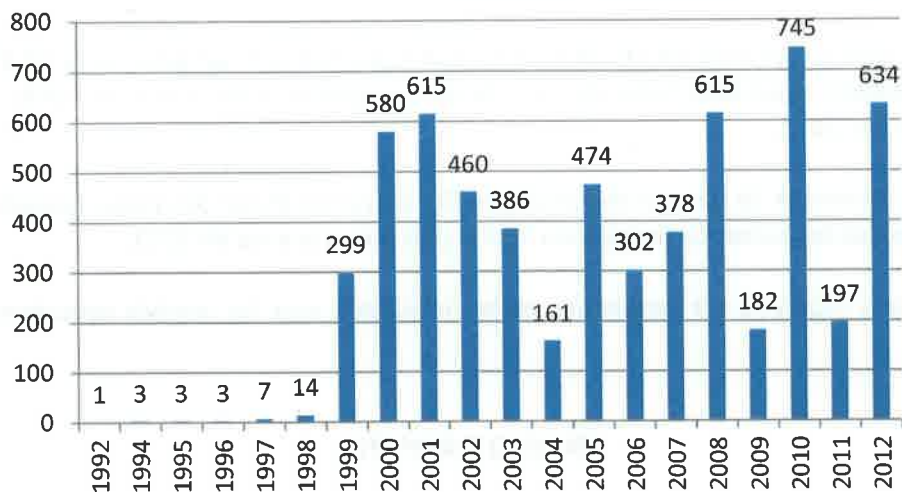
Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

#### Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la réglementation en vigueur.

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de compteurs	5892	5927	5971	6028	6059
Nombre de compteurs remplacés	536	190	575	202	628
Taux de compteurs remplacés	9,1	3,2	9,6	3,4	10,4

### Nombre de compteurs par année de fabrication

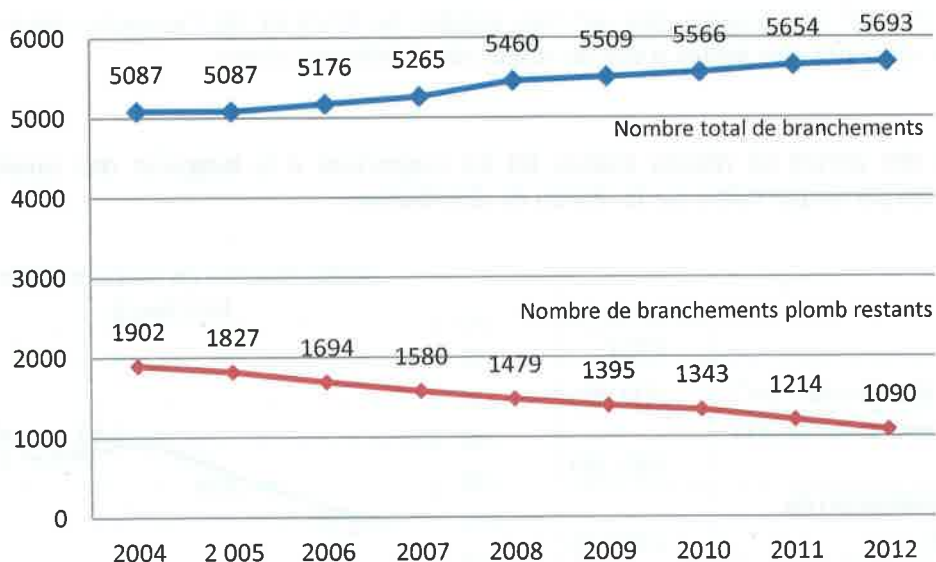


A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans

### Suppression des branchements en plomb

Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50 µg/L à 25 µg/L, puis à 10 µg/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagé un plan de résorption des branchements en plomb.

### RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

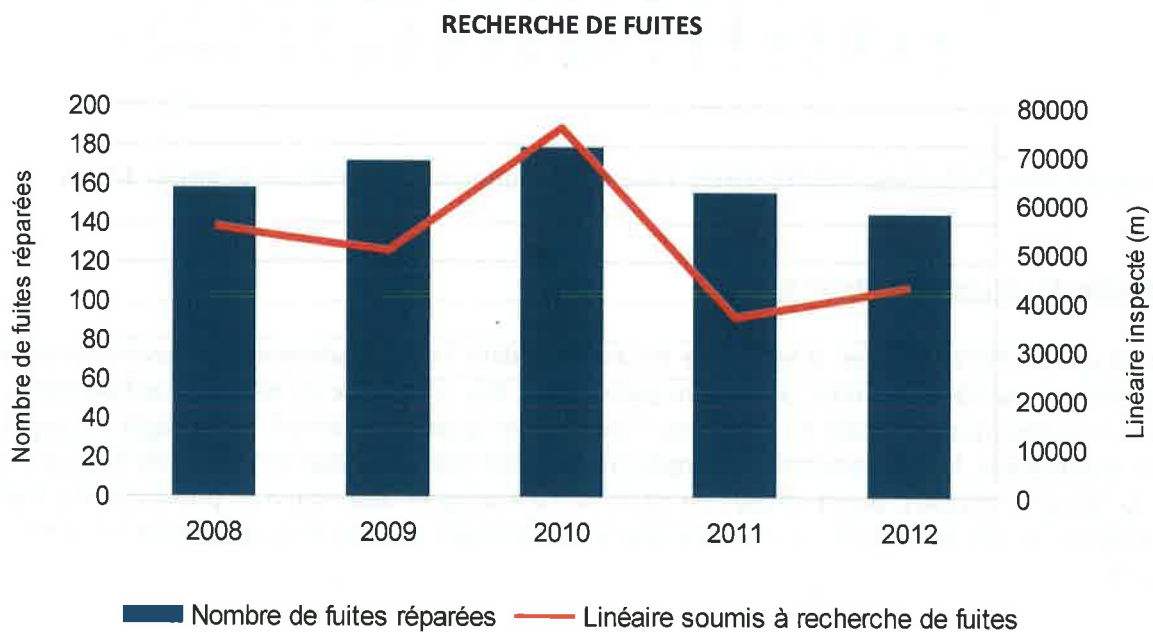


## Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

Le rendement du réseau a diminué sur l'exercice 2012 par rapport à 2011 en passant de 78.8% à 76.4%. Cette baisse s'explique essentiellement par les fuites survenues suite aux très faibles températures enregistrées en février 2012.

Une campagne de recherche de fuites a été menée en 2012 avec 42.95 km de réseau inspectés notamment après la période de gel de février. Ce linéaire est 16.7% plus important qu'en 2011.

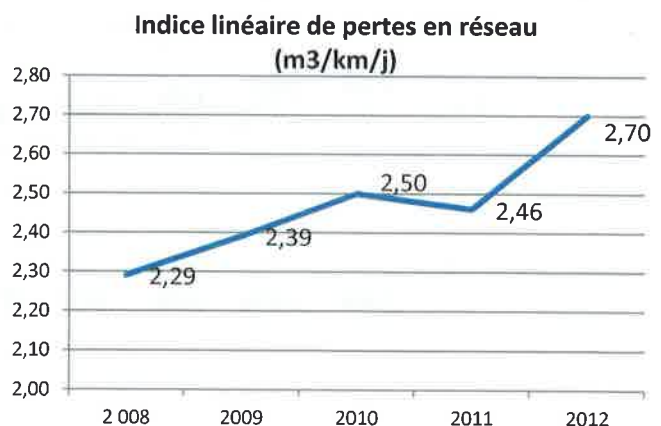
Le nombre de fuites réparées est cependant moins important que les années précédentes (-7.1% par rapport à 2011).



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

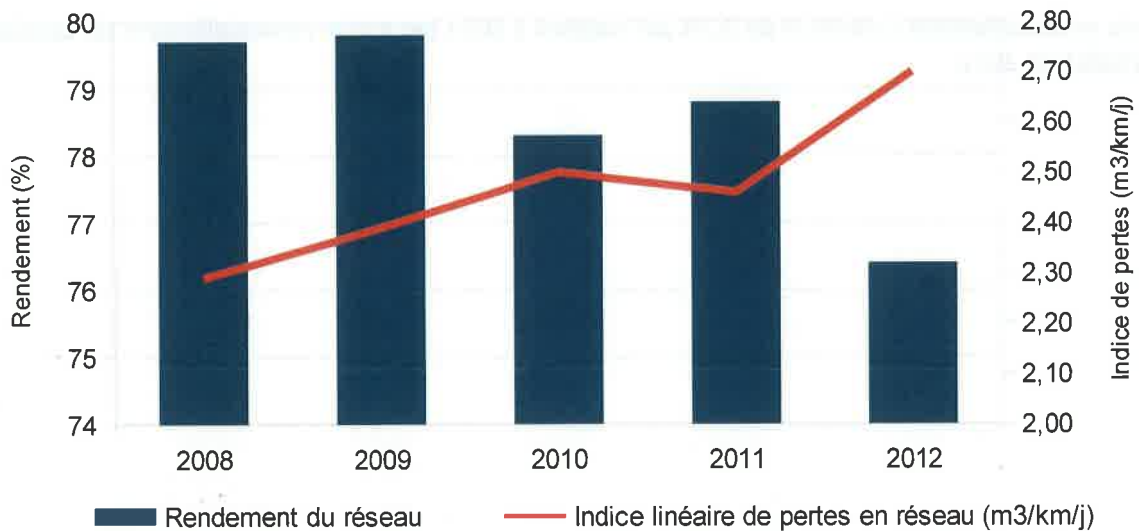
	<b>2012</b>
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	899 908
Volume consommé autorisé 365 jours (m <sup>3</sup> )	680 389
Longueur de canalisation de distribution (ml)	222 675
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	<b>2,70</b>



L'indice de perte en réseau de 2.70 a augmenté de 9.8% par rapport à 2011 mais est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement et l'augmentation des pertes en réseau.

### Corrélation entre le rendement et l'indice linéaire de pertes en réseau



### Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2012
Volume mis en distribution (m³)	899 908
Volume comptabilisé 365 jours (m³)	661 862
Longueur de canalisation de distribution (ml)	222 675
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)</b>	<b>2,93</b>



Une augmentation de 7.7% est constatée par rapport à 2011.

### Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	1290	254	392	2412	0	<b>870</b>
<b>Taux de renouvellement</b>	<b>0,4%</b>					

Le taux de renouvellement a diminué de 0.2% par rapport à 2011 car aucun renouvellement de canalisation n'a été réalisé en 2012.



### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. Tarification et facturation

##### Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part communale qui est versée au budget annexe de l'eau potable et qui permet à la commune de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

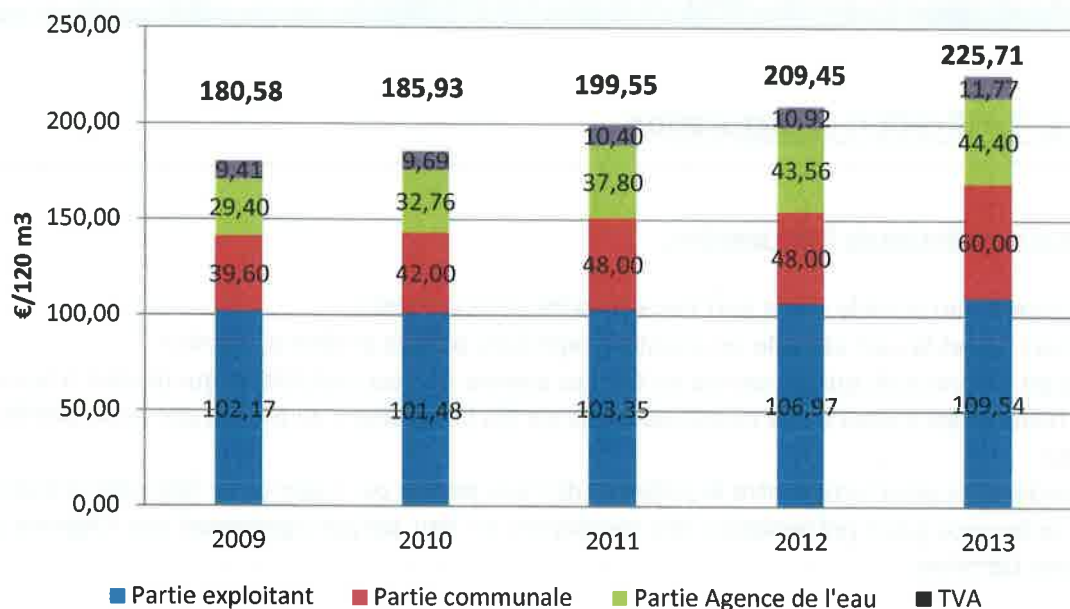
	2009	2010	2011	2012	2013
Part fixe exploitant	25,36	25,2	25,66	26,56	27,20
<b>Total unitaire part fixe (€/an)</b>	<b>25,36</b>	<b>25,2</b>	<b>25,66</b>	<b>26,56</b>	<b>27,20</b>
Part variable exploitant	0,6401	0,6357	0,6474	0,6701	0,6862
Part variable de la commune	0,33	0,35	0,4	0,4	0,5
Lutte contra la pollution de l'eau	0,050	0,050	0,060	0,070	0,070
Préservation des ressources en eau	0,195	0,223	0,255	0,293	0,300
<b>Total unitaire part variable (€/m3)</b>	<b>1,2151</b>	<b>1,2587</b>	<b>1,3624</b>	<b>1,4331</b>	<b>1,5562</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120m3</b>	<b>1,50</b>	<b>1,55</b>	<b>1,66</b>	<b>1,75</b>	<b>1,88</b>
<b>Variation par rapport à l'année précédente</b>	<b>2,80%</b>	<b>2,96%</b>	<b>7,32%</b>	<b>4,96%</b>	<b>7,76%</b>

Le montant de la part communale a augmenté de 25% sur l'année, et a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010, n°21 du 5 avril 2012 et n° 9 du 20 décembre 2012.

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an, a quant à lui, augmenté de près de 7.8 % cette année du fait de l'augmentation précédemment citée, de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (1.9%) et de la part de l'exploitant (2.4%).

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> annuelle, le coût de l'eau potable est de 209.45 €TTC au 1er janvier 2012 et de 225.71 €TTC au 1er janvier 2013 comme le montre le graphique suivant.

## COUT DE L'EAU POTABLE



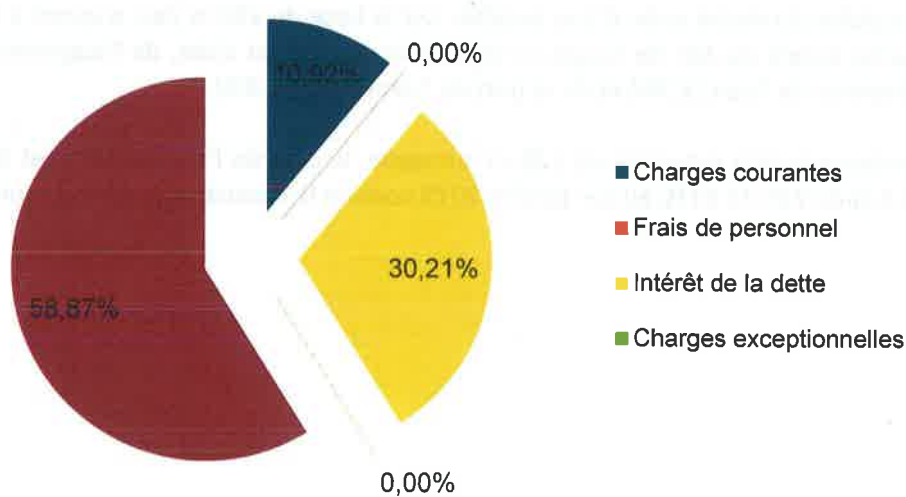
### III.2. Réalisations budgétaires 2012

#### III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2012 respectivement à 130 602.74 et 405 501.76 euros, établissant de ce fait un excédent de 274 899.02 euros.

#### Les dépenses :

#### VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012



Les dépenses se répartissent comme suit :

	2011	2012
Charges courantes	12 033,85	14 264,04
Frais de personnel	0,00	0,00
Intérêt de la dette	35 875,19	39 453,70
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>47 909,04</b>	<b>53 717,74</b>
Amortissement des biens	89 487,24	76 885,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>89 487,24</b>	<b>76 885,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>137 396,28</b>	<b>130 602,74</b>

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une diminution de près de 5 % par rapport à 2011, du fait de la baisse (-14%) de l'amortissement des biens.

Les dépenses réelles d'exploitation ont, quant à elles, augmenté de 12.1 % avec la hausse des charges courantes et des intérêts. De même que pour l'année 2011, il n'y a pas eu de report des frais de personnel affecté par la commune au service de l'eau.

#### Les recettes :

#### VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent à près de 70% de la taxe (part communale) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2011	2012
Surtaxe Eau (Véolia)	264 202,72	282 156,82
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>264 202,72</b>	<b>282 156,82</b>
Amortissement des subventions	1 831,00	972,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 831,00</b>	<b>972,00</b>
<b>Report excédent année N-1</b>	<b>266 698,87</b>	<b>122 372,94</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>532 732,59</b>	<b>405 501,76</b>

La part communale progresse de 6.8 % entre 2011 et 2012 du fait de l'augmentation du tarif.

L'excédent généré est progressivement consommé par l'évolution des coûts liés au programme d'investissement sur la nouvelle usine de production d'eau. D'où une diminution de celui-ci de 54.12% en 2012.

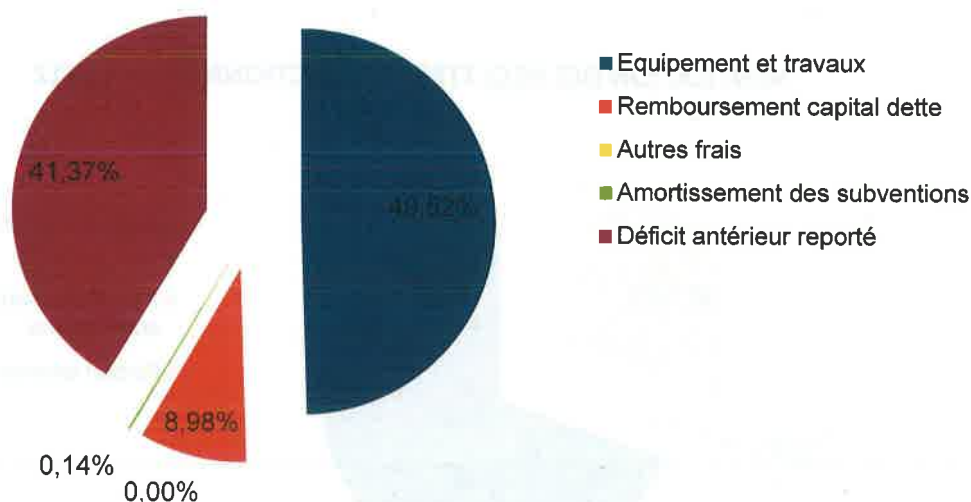
Par conséquent, les recettes ont globalement diminué de 23.9% par rapport à 2011.

### III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2012 respectivement à 715 443.87 et 561 365.85 euros, établissant de ce fait un déficit de 154 078.02 euros.

#### Les dépenses :

#### VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012



Les dépenses d'investissement, en 2011, proviennent pour moitié des travaux réalisés.

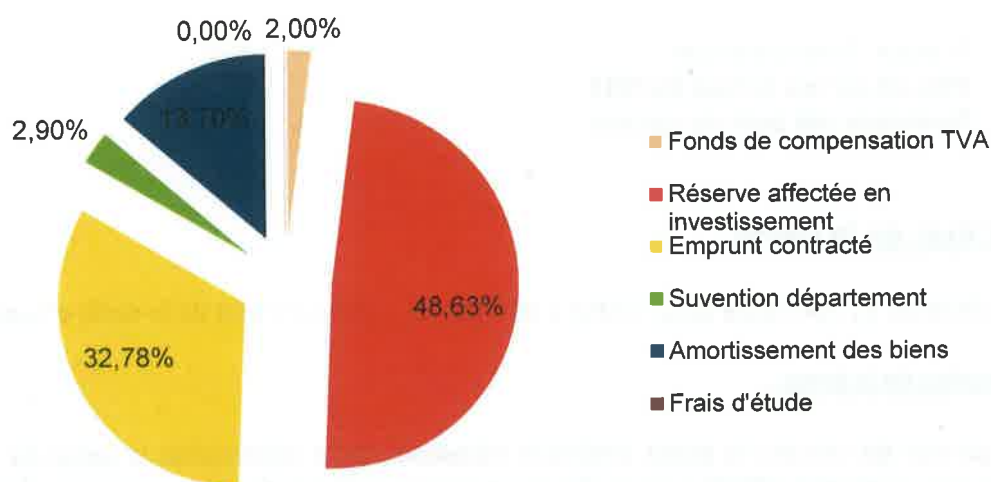
	2011	2012
Equipement et travaux	368 513,01	354 287,82
Remboursement capital dette	60 046,70	64 219,94
Autres frais	0,00	0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>428 559,71</b>	<b>418 507,76</b>
Amortissement des subventions	28 413,10	972,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>28 413,10</b>	<b>972,00</b>
Déficit antérieur reporté	41 511,18	295 964,11
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>498 483,99</b>	<b>715 443,87</b>

Globalement les dépenses d'investissement ont augmenté (43.52%) par rapport à 2011. Cela s'explique essentiellement par le report du déficit antérieur dont le montant a septuplé.

Le remboursement du capital de la dette augmente légèrement de 6.95%.

**Les recettes :**

**VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2012**



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	2011	2012
Fonds de compensation TVA	6 431,26	11 252,48
Réserve affectée en investissement	63 756,78	272 965,37
Emprunt contracté	0,00	184 000,00
Subvention département	16 263,00	16 263,00
<b>Recettes réelles</b>	<b>86 451,04</b>	<b>484 480,85</b>
Amortissement des biens	89 487,24	76 885,00
Frais d'étude	26 581,10	0,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>116 068,34</b>	<b>76 885,00</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>202 519,38</b>	<b>561 365,85</b>

Globalement les recettes augmentent de 177.19% par rapport à 2011 du fait de la hausse des recettes d'ordre (emprunt contracté et réserve affectée à l'investissement).

**III.3. Perspective d'investissement à compter de 2012**

Le réseau d'eau potable

- 2013 : Projet de renouvellement/renforcement du réseau existant sur RD 927 du Chemin de Rouan au VC Côte de l'Evêque  
 Renouvellement réseau et branchement eau potable Rue de l'Escaudrerie  
 Renouvellement du réseau et des branchements rue de l'Abbaye et rue Guileran

2014-2019 : Travaux sur réseau  
Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant le développement de cette dernière

#### Usine de traitement

2013 : Fin des études préparatoires à la construction de l'usine de traitement de l'eau  
Début des travaux en fin d'année

2014-2015 : Travaux de construction  
Mise en service prévue fin 2014  
Fermeture des puits de captage

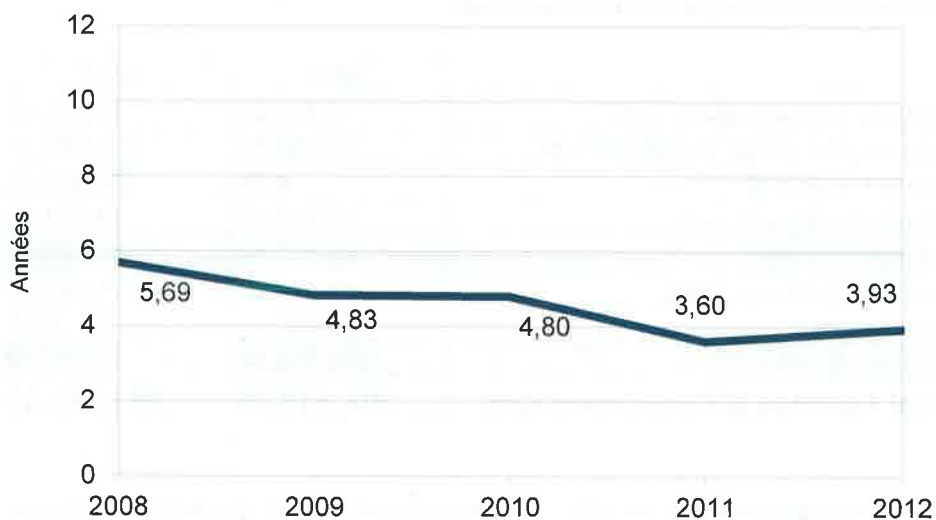
### **III.4. L'état de la dette**

L'encours de la dette au 31 décembre 2012 s'élève à 898 804.25 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

#### La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

#### **DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**



La durée d'extinction de la dette a légèrement augmenté en 2012 du fait des emprunts réalisés afférents au projet de construction de l'usine de traitement de l'eau.



# ANNEXES

**Annexe 1 : Etat de la dette**

**Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)**

**Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau**



## A1.2 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par structure de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tx selon le cap restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat A														
5012540501	CREDIT LOCAL DE FRANCE	76 224,51	1	240						39 097,63	4,20	945,10		100,00
2001185	CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRE	61 000,00	1	180						20 284,54	4,40	563,76		100,00
5150865	CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRE	22 867,35	1	180						7 950,66	5,40	523,28		100,00
0208706/001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	154 265,00	1	180						75 140,49	4,89	4 190,81		100,00
23337902	SBCIC SOCIETE BORDELAISE	45 735,00	1	180						22 563,39	5,25	1 349,00		100,00
0230946	CREDIT LOCAL DE FRANCE	270 000,00	1	180						141 871,38	3,89	6 206,69		100,00
N°7243210	CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRE	500 000,00	1	240						412 191,77	4,86	20 702,87		100,00
90002929598	CREDIT AGRICOLE	184 000,00	1	180						179 704,39	4,69	4 314,80		100,00
Total		1 314 091,86								898 804,25		38 796,31		
Barrière simple B														
Total														
Option d'échange C														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicat jusqu'à 5 capé D														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														



# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : année 2012

# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2012

Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

### Sommaire du document

- I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
  - II : La ou les ressource(s)
  - III : La production
  - IV : La distribution
  - V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.
- Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressources - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique
- Annexe 2 - Les résultats statistiques en production - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique
- Annexe 3 - Les résultats statistiques en distribution - Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique
- Annexe 4 : Liste des points de surveillances
- Annexe 5 : Lexique ( \* )

## I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2012, il a été réalisé 2 prélèvements en ressource, 17 prélèvements en production et 42 prélèvements sur le réseau de distribution.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionales de Santé Midi-Pyrénées (ARS\*) via ses Délégations Territoriales (DT\*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la "ressource\*";
- Après traitement de potabilisation et avant distribution\*, soit en "production\*";
- En "distribution\*" au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource\*, la production\* et la distribution\* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS\* Midi-Pyrénées mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC\* (Comité Français d'Accréditation).

## II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources\* suivantes :

- PUIES DES PONTS ET CHAUSSEES..... (eau souterraine)..... Point de surveillance principal
- PUIES DU LUC..... (eau souterraine)..... Point de surveillance principal
- PUIES MONNIE..... (eau souterraine)..... Point de surveillance principal



# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2012

### La situation administrative des captages\*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection\* autour des captages\* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages\* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection\* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage\* du captage\*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage\* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.\*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U.\*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P. et que celles-ci sont respectées.\*

### Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources\*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	MOISSAC	09045X0003				Captage à abandonner
PUITS DU LUC	MOISSAC	09045X0032	29/01/1990	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée (captage public)
PUITS MONNIE	MOISSAC	09301X0147	25/09/1998	23/10/2001	16/11/2001	Procédure terminée (captage public)

## Les principaux paramètres mesurés en ressource\*

### Les paramètres microbiologiques

Les paramètres microbiologiques : La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource\* ou du réseau de production\* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...)

### Les paramètres chimiques

Nitrates : Ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : Ce paramètre est exprimé en degrés français (°F) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°F) à très dure ( TH > 30 °F).

Equilibre calcocarbonique : Le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements).

Fluor : C'est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : Dans l'eau, l'arsenic se trouve principalement sous forme inorganique et provient notamment de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré une association arsenic et cancer (peau, fofe, vessis, rein, poumon,...).

Pesticides : Des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. A total, plus de 114 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

## Année 2012

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource\*

Sur la période, 2 prélèvements\* ont été réalisés sur les ressources\* alimentant l'unité de distribution\*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme		Pourcentage prélèvement non conforme (%)	
	Limite	Référence	Limite	Référence
	0	0	0,0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme		Pourcentage prélèvement non conforme (%)	
	Limite	Référence	Limite	Référence
	0	0	0,0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 1.

### III : La production

La production\* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO\*) et superficielles (ESU\*), ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution\*.

Liste des stations de traitement production (TTP\*) et leur type de traitement :

- STATION DES PONTS&CHAUSSEES..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION DU LUC..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
- STATION MONNIE..... ( MOISSAC )..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

### Les principaux paramètres mesurés en production\*

Les principaux paramètres mesurés en production et en ressources sont identiques.

### Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production\*

Sur la période, 17 prélèvements ont été réalisés sur les TTP\* alimentant l'unité de distribution (UDI\*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme		Pourcentage prélèvement non conforme (%)	
	Limite	Référence	Limite	Référence
	0	0	0,0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme		Pourcentage prélèvement non conforme (%)	
	Limite	Référence	Limite	Référence
	0	0	0,0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2.

## IV : La distribution\*

Depuis les usines de traitements productions (TTP\*) ou des réservoirs (STK\*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution\*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public alimentant les habitations. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de qualité homogène.

### Les principaux paramètres mesurés en distribution\*

**Chlore** : En application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

**Les paramètres bactériologiques** : La conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution\* (E. Coli, Enterocoque)

**Les paramètres physicochimiques** : Entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

**Remarque** : Les éléments principaux recherchés en ressource\* et production\* sont également recherchés en distribution\*. La qualité de certains de ces paramètres étant susceptible de se modifier au cours de la distribution.

### Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution\*

Sur la période, 42 prélèvements ont été réalisés sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 3.

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	2,4
Référence	1	2,4

## IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

La commune de Moissac produit l'eau destinée à la consommation humaine à partir de trois puits. Les stations ne possèdent pas de module de traitement des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur les communes de Moissac et de Lizac, est conforme aux normes en vigueur.

## Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.  
Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.  
Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.  
Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

### PUTS DU LUC

Nom du paramètre	U	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence valeur maxi	Limite valeur maxi	Nombre NC <sup>1</sup> référence	% NC <sup>1</sup> référence	Nombre NC <sup>2</sup> limite	% NC <sup>2</sup> limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD			4	0,0%	0	0,0%
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD			100	0,0%	0	0,0%
Carbone organique total	L	mg/L C	1	0,9	0,9	0,9		10	0	0,0%	0	0,0%
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	1	884	884	884			0	0,0%	0	0,0%
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0%	0	0,0%
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,14	0,14	0,14			0	0,0%	0	0,0%
Manganèse total	L	µg/l	1	9	9	9			0	0,0%	0	0,0%
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	2	2	2		100	0	0,0%	0	0,0%
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		5	0	0,0%	0	0,0%
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	1	0,3	0,3	0,3			0	0,0%	0	0,0%
pH	T	unité pH	1	7,2	7,2	7,2			0	0,0%	0	0,0%
Température de l'eau	T	°C	1	13	13	13		25	0	0,0%	0	0,0%

## Annexe 1 - Résultats en ressource

### PUITS MONNIE

Nom du paramètre	L / T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite valeur maxi	Nombre NC* (référence)	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	1	<SD	<SD	<SD		4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	1	1	1		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	1	0,5	0,5	0,5		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	1	962	962	962			0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,21	0,21	0,21			0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	13	13	13		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	1	0,1	0,1	0,1			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	6,9	6,9	6,9			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	1	14	14	14		25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

## Annexe 2 - Résultats en production

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.  
Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.  
Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.  
Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

### STATION DES PONTS&CHAUSSEES

Nom du paramètre	LT	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence valeur maxi	Limite valeur maxi	Nombre NC1 référence	% NC1 référence	Nombre NC1 limite	% NC1 limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0%	0	0,0%
Arsenic	L	µg/l	2	2	2	2		10	0	0,0%	0	0,0%
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,5	0,68	0,9	2		0	0,0%	0	0,0%
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	5	743	768	770	1100		0	0,0%	0	0,0%
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	2	2	2		0	0,0%	0	0,0%
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	0,16	0,18	0,2		1,5	0	0,0%	0	0,0%
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0%	0	0,0%
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	12	13	14		50	0	0,0%	0	0,0%
Sodium	L	mg/L	2	23	24	25	200		0	0,0%	0	0,0%
Sulfates	L	mg/L	5	43	44,2	46	250		0	0,0%	0	0,0%
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0%	0	0,0%
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0%	0	0,0%
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	5	0,1	0,18	0,25	2		0	0,0%	0	0,0%
Chlore total	T	mg/LCl2	5	0,45	0,57	0,67			0	0,0%	0	0,0%
pH	T	unité pH	5	7	7,04	7,1	9		0	0,0%	0	0,0%
Température de l'eau	T	°C	5	15	16,6	18	25		0	0,0%	0	0,0%



## Annexe 2 - Résultats en production

### STATION DU LUC

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesures	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	0,6	0,6	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	3	852	871	887	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,22	0,22	0,22		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	1	7	7	7	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	2	2,33	3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	1	26	26	26	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	3	35	36	37	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	3	0,1	0,12	0,15	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	3	0,45	0,64	0,98			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	6,9	6,97	7,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	14	14,67	16	25		0	0,0 %	0	0,0 %

## Annexe 2 - Résultats en production

### STATION MONNIE

Nom du paramètre	Lit	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0%	0	0,0%
Arsenic	L	µg/l	1	2	2	2		10	0	0,0%	0	0,0%
Carbone organique total	L	mg/L C	3	0,5	0,8	0,7	2		0	0,0%	0	0,0%
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	3	925	952,33	989	1100		0	0,0%	0	0,0%
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	1	2	2	2	2		0	0,0%	0	0,0%
Fluorures mg/L	L	mg/L	1	0,15	0,15	0,15		1,5	0	0,0%	0	0,0%
Manganèse total	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0%	0	0,0%
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	11	11,67	12		50	0	0,0%	0	0,0%
Sodium	L	mg/L	1	38	38	33	200		0	0,0%	0	0,0%
Sulfates	L	mg/L	3	47	50,33	53	250		0	0,0%	0	0,0%
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	0,01	0,03		0,5	0	0,0%	0	0,0%
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		100	0	0,0%	0	0,0%
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	3	<SD	0,1	0,2	2		0	0,0%	0	0,0%
Chlore total	T	mg/LCl2	3	0,28	0,31	0,35			0	0,0%	0	0,0%
pH	T	unité pH	3	7	7,03	7,1	9		0	0,0%	0	0,0%
Température de l'eau	T	°C	3	14	15	16	25		0	0,0%	0	0,0%

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

## Annexe 3 - Résultats en distribution

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minima, moyennes et maxima des paramètres mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

### MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence valeur maxi	Limite valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	12	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	12	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	12	<SD	0,08	1			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	12	748	760,5	765	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	10	7,2	7,28	7,3	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphéométrique NFU	L	NFU	12	<SD	0,13	0,2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	7,2	7,35	7,5	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	12	8	15,75	23	25		0	0,0 %	0	0,0 %

## Annexe 3 - Résultats en distribution

### MOISSAC DETOURS (UDI)

Nom du paramètre	ET	Unités	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur max mesurée	Références valeur max	Limite valeur max	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	7	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	7	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/ml	7	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/ml	7	<SD	<SD	<SD			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100ml	7	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100ml	7	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	7	759	763,86	788	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100ml	7	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml-MF	L	n/100ml	7	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	6	7,2	7,42	7,6			0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	7	<SD	0,14	0,2			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	1	7,5	7,5	7,5			9	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	7	7	16,43	24			0	0,0 %	0	0,0 %

## Annexe 3 - Résultats en distribution

### MOISSAC LUC MONNIE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur min mesure	Valeur moyenne mesure	Valeur maxi mesure	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	9	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	9	<SD	11,11	86			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	9	<SD	4,56	24			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	9	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	9	749	860,11	893	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	9	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	9	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	2	<SD	16,5	33		20	0	0,0 %	1	50,0 %
pH	L	unité pH	8	7,1	7,28	7,5	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	2	2	2	2		25	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobométrique NFU	L	NFU	9	0,1	0,25	0,4	2		0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	7,1	7,17	7,3	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	11	7	14,82	21	25		0	0,0 %	0	0,0 %

## Annexe 3 - Résultats en distribution

### MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Nom du paramètre	LI	Unité	Nombre de mesures	Valeur min. requise	Valeur moyenne mesure	Valeur max. mesure	Référence - valeur max.	Limite - valeur max.	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)												
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	L	mg/L	11	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	12	<SD	35,92	300			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	12	<SD	11,08	91			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	1	<SD	<SD	<SD	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Conductivité à 25°C	L	µS/cm	11	878	916,55	963	1100		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	12	<SD	<SD	<SD		0	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unitépH	10	7	7,12	7,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	11	0,1	0,27	0,6	2		0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	2	7,1	7,2	7,3	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	12	7	17,17	27	25		1	8,3 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

## Annexe 3 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2012. Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau, elles permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre. Elles peuvent concerner également les paramètres organoleptiques (goût, odeur, couleur).

### Nom de l'installation avant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : MOISSAC LUC MONNIE (UDI) - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
15/11/2012	00047520	MOISSAC	QUARTIER MONTESCOT	REPRISE MONTESCOT	33				20

### Nom de l'installation avant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : MOISSAC VILLE MELANGE (UDI) - MOISSAC

Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
11/09/2012	00046509	MOISSAC	QUARTIER CADOSSANG	ECOLE DE SARLAC DU BUREAU VEOLIA	27		25		



## Annexe 4 : Liste des points de surveillances

### Les points de surveillances en ressource :

PUITS DU LUC..... PUIS DU LUC..... PRISE EAU BRUTE (PSP) - MOISSAC  
 PUIS MONNIE..... PUIS MONNIE..... (PSP) - MOISSAC

### Les points de surveillances en production :

STATION DES PONTS&CHAUSSEES..... SORTIE STATION PONTS&CHAUSSEES..... DANS LA STATION (PSP) - MOISSAC  
 STATION DU LUC..... SORTIE STATION DU LUC..... ROBINET DANS LA STATION (PSP) - MOISSAC  
 STATION MONNIE..... SORTIE STATION MONNIE..... ROBINET INTERIEUR (PSP) - MOISSAC

### Les points de surveillances en distribution :

MOISSAC CENTRE VILLE (UDI)..... CENTRE VILLE..... MAIRIE OU LA POSTE (PSP) - MOISSAC  
 MOISSAC DETOURS (UDI)..... QUARTIER CALVAIRE, MATALY..... CARMEL OU ECOLE DE MATALY (PSP) - MOISSAC  
 MOISSAC LUC MONNIE (UDI)..... QUARTIER LA MEGERE..... ECOLE DE LA MEGERE (PSP) - MOISSAC  
 MOISSAC LUC MONNIE (UDI)..... QUARTIER MONTESCOT..... REPRISE MONTESCOT (PSS) - MOISSAC  
 MOISSAC LUC MONNIE (UDI)..... QUARTIER SAINT BENOIT..... ECOLE MATERNELLE SAINT BENOIT (PSS) - MOISSAC  
 MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)..... QUARTIER CADOSSANG..... ECOLE DE SARLAC OU BUREAU VEOLIA (PSP) - MOISSAC

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

- ARS : Agence Régionale de Santé
- B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).
- Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- COFRAC : Comité Français d'Accréditation
- Distribution : Réseaux publics et habitations
- DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- D.U.P : Déclaration d'Utilité Publique
- Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe
- Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...
- Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)
- Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées
- Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut être autre que caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)
- Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement
- Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal
- Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.
- Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution
- Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution
- Ressource : Eau prélevée avant potabilisation
- Sise - eaux : Système d'information des services Santé Environnement
- Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.
- Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.
- Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant





Edition 2013 - Chiffres 2012

# REDEVANCES - AIDES: l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L. 2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances régissant soit la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions.



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



## COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- 1. Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.
- 2. Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.
- 3. Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

- 4. Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.





## COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





## Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

### Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

### Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

### Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

### Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

### Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm<sup>3</sup> depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.





## le bassin Adour-Garonne



## l'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5<sup>e</sup> du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont de plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
31078 Toulouse cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

Pour en savoir plus : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**